

Question écrite Concernant la nouvelle zone 30 sur la route de Choëx :

Voilà quelques semaines que les gens du coteau ne parlent que de cela !

Grande à été la surprise de bon nombre de résidents, au lendemain de la mise en place d'une nouvelle zone 30 entre l'arrêt de bus « Fin de Choëx » et l'école de Choëx, tronçon long de plus d'un kilomètre tout de même !

Pourrions-nous connaître les motivations de l'installation de cette zone ? Nous avons entendu dire qu'il s'agissait d'une question de nuisances sonores et non de sécurité, qu'en est-il ?

Est-ce que cette zone 30 est en l'état définitive ou en test ? Avez-vous déjà eu, comme j'ai pu l'avoir, des retours négatifs provenant de toute part et notamment des habitants situés du côté de la route d'Outre-Vièze ? Ceux-ci, déterminés, désirent même lancer une pétition afin de faire part de leur mécontentement à la municipalité. Cette pétition vise à sensibiliser les autorités quant à l'augmentation significative du trafic dans leur secteur. Pouvons-nous savoir ce qui a été prévu pour remédier à ces désagréments observés ?

Il semble qu'il y ait suffisamment de bons contribuables sur le coteau pour leur offrir un trottoir digne de ce nom qui permettrait une sécurisation des petits et grands. Combien d'année encore les choëlands devront-ils attendre pour avoir enfin un trottoir qui sécuriserait tout un chacun ?

J'aimerais compléter mon intervention par quelques informations provenant du TCS Suisse concernant les zones 30 :

“Meilleure sécurité, en particulier pour les enfants

La zone en elle-même n'est pas efficace, car, sans mesures de modération du trafic, la vitesse ne baisse que faiblement, voire pas du tout. Même avec de telles mesures, l'amélioration globale de la sécurité n'est pas prouvée, car les ralentisseurs sont une source de distraction, le mobilier urbain peut masquer la vue ou empiéter sur le gabarit de voie, etc.

La sécurité peut donc rester au même niveau, voire empirer pour certaines catégories d'usagers de la route.

Sur les routes principales (et nous parlons là d'une route principale), «la limitation à 30 km/h pourrait s'avérer contre-productive, sans parler des

problèmes de fluidité du trafic, tant pour le transport individuel que pour les transports publics. Les piétons et les 2-roues seraient gagnés par un faux sentiment de sécurité», peut-on lire dans une étude publiée par l'EPFZ*."

Merci